

CONCOURS DE NOUVELLES DU LUCERNAIRE 2025-2026

Règlement du concours

Article 1- Organisateur du concours :

La librairie du Lucernaire « Les petits pavés » organise une deuxième édition de son concours de nouvelles, en partenariat avec la librairie Albin Michel de Paris.

Véronique Ovaldé, autrice de romans et nouvelles, prix Goncourt de la nouvelle 2024, en est la marraine.

(Pour faire plus ample connaissance avec Le Lucernaire : www.lucernaire.fr)

Article 2- Objectifs :

Lieu à la fois unique et « magique » où l'art s'exprime sous toutes ses formes (théâtre, cinéma, expositions temporaires, école d'art dramatique, librairie) et en toute convivialité (bar, restaurant), le Lucernaire souhaite vous donner la parole pour mettre en avant vos talents d'écriture et vous permettre de les partager avec ses différents publics.

Article 3- Conditions de participation :

Le concours est ouvert à toute personne physique, à l'exclusion des membres du jury et des organisateurs du concours.

Article 4 – Caractéristiques et mise en forme de la nouvelle :

Dans le cadre de ce concours, et conformément au présent règlement, chaque candidat(e) ne pourra présenter qu'une seule nouvelle. Celle-ci devra impérativement illustrer le thème suivant :

« Rideau ! »

Le texte sera inédit (jamais publié quel que soit le support), écrit en français, dans une langue correcte, sans recours à l'intelligence artificielle, et sans illustration. Il devra répondre aux critères de la nouvelle. Pour rappel : « *La nouvelle est un écrit simple, centré sur un seul évènement, court et intense, qui présente des personnages peu nombreux, comporte des indices annonciateurs et des fausses pistes, favorise le suspense, la dramatisation et se termine par une chute originale et déroutante respectant cependant la cohérence du récit.* »

La nouvelle ne devra pas avoir déjà été primée, ni être présentée simultanément à un autre concours.

Le jury sera particulièrement sensible à l'originalité et au style du récit.

Le texte de la nouvelle devra avoir les caractéristiques suivantes :

- le texte sera titré en haut de la première page (le titre choisi ne pourra être le thème du concours)
- police de type Times New Roman, corps 12
- interligne : 1,5
- pages numérotées
- être enregistré en format Word ou Open Office (pas de PDF)

Il ne devra pas excéder 15 000 signes maximum, espaces compris.

Le jury statue sans connaître le nom des auteurs. De ce fait, les écrits ne devront faire apparaître aucun nom, ni comporter de signes distinctifs permettant de révéler l'identité de son auteur.

Article 5 - modalités d'envoi :

L'envoi se fera uniquement sous format numérique à l'adresse suivante : donneznousdesnouvelles@lucernaire.fr

La date limite des envois est fixée au 31 janvier 2026 à minuit, dernier délai. Toute candidature qui parviendra au-delà de cette date sera refusée.

L'objet du message sera le titre de la nouvelle.

Les coordonnées du candidat (nom, date de naissance, adresse postale, adresse mel, n° de téléphone) seront portées dans le corps du message.

Une personne, indépendante du jury, réceptionnera les nouvelles et les anonymisera avant de les transmettre aux membres du jury.

Article 6 - Frais de participation :

La participation au concours est gratuite.

Article 7 - Jury et sélection :

Le jury est composé de bénévoles venant de tous horizons, ayant les compétences nécessaires pour porter un jugement qualifié sur les œuvres soumises anonymement à leur appréciation. Les organisateurs du concours seront garants des aspects juridiques, veilleront à la bonne tenue des débats et à l'indépendance des choix du jury.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions souveraines et sans appel. Aucune contestation ne sera admise.

Article 8 - Résultats et récompenses :

Les trois meilleures nouvelles sélectionnées par le jury se verront récompensées par l'attribution de lots :

- ◆ places de théâtre et/ou de cinéma au Lucernaire
- ◆ livres offerts par la librairie Albin Michel, partenaire du concours.

D'autres lots pourront éventuellement être attribués en fonction des partenariats.

Ces trois nouvelles feront l'objet d'une publication en recueil collectif.

A titre d'encouragement, une sélection de nouvelles distinguées par le jury pourra également être publiée dans le recueil collectif.

Article 9- Droits d'auteur et conditions de publication :

Les candidats autorisent les organisateurs du concours à publier leur nouvelle au sein d'un recueil collectif. Ils s'engagent à ne pas demander de droits d'auteur en cas de publication de leur texte. Il s'agit de renoncer uniquement aux droits d'auteur dans le cadre du recueil collectif des nouvelles éditées dans le cadre du concours. Les candidats conservent leurs droits d'auteur sur leur nouvelle si elle est publiée ultérieurement dans un autre ouvrage.

Les participants affirment être les auteurs des nouvelles. Ils garantissent que les nouvelles proposées sont originales et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres. Ils garantissent les organisateurs du présent concours contre tout recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et de tous les engagements pris au titre du présent concours. Tout participant qui aurait plagié tout ou partie d'une œuvre préexistante assumera seul les risques encourus.

Les auteurs des textes publiés recevront chacun un exemplaire du recueil contenant leur texte. Ils autorisent la citation de leur nom et la publication de leur photo, et s'engagent à accepter les retouches à apporter à leurs textes, que les organisateurs du concours considéreraient indispensables à la publication.

Des exemplaires supplémentaires du recueil pourront être acquis par les candidats. Le prix et les modalités d'acquisition seront communiqués en ligne sur le site du Lucernaire.

Article 10- Remise des prix :

Les résultats seront communiqués aux lauréats par téléphone, courant avril 2026, à l'issue de la réunion du jury. Ils seront mis en ligne sur le site du Lucernaire.

Les prix seront remis au cours du mois de mai 2026 (la date exacte sera précisée ultérieurement) lors d'une cérémonie au Lucernaire, en présence de la marraine du concours, des membres du jury et des organisateurs. À cette occasion, une sélection de nouvelles sera lue au théâtre par les élèves de l'école professionnelle du Lucernaire. Les auteurs primés et publiés seront invités à la remise de prix. Les autres candidats pourront y assister dans la limite des places disponibles. Les frais de transport et d'hébergement ne seront pas pris en charge.

Article 11- Divers :

La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses dispositions, et notamment des conditions de diffusion des nouvelles telles que précisées à l'article 9 ci-dessus.

Le jury se réserve le droit d'annuler ce concours en cas de conditions exceptionnelles, d'un manque de qualité des nouvelles ou d'un nombre insuffisant de textes.